

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] projet d'arrêté portant ouverture et clôture de la chasse pour la campagne 2023-2024 dans le département de la Sarthe

De :

Pour : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Date : 05/05/2023 15:43

Je tiens à délivrer **un avis très défavorable** à votre Projet d'arrêté pour les raisons suivantes :

- Rien ne justifie une période complémentaire de vénerie sous terre du blaireau ;
- Le blaireau est un animal non dangereux, partie intégrante de notre environnement, dont les faibles dégradations qui lui seraient reprochées ne justifieraient nullement la pratique disproportionnée dite de la "vénerie sous terre" ;
- Cette pratique est en effet particulièrement barbare et cruelle : elle peut et doit être évitée ;
- Il apparaît également que cette période de chasse peut porter un préjudice à des jeunes pas encore émancipés ;
- De plus, il faudrait pouvoir démontrer que les dommages notamment sur les cultures soient réellement conséquents, qu'il n'existe aucune autre solution alternative, et que la survie de l'espèce ne soit pas localement mise en danger ;
- Enfin, aucun compte-rendu de la CDCFS n'a été publié ;
- Et pour rappel, suite aux recours en justice déposés par les associations, les juges des tribunaux administratifs donnent de plus en plus souvent raison aux associations pour **insuffisance de justifications dans la note de présentation, insuffisance de démonstration de dégâts, l'illégalité de destruction des « petits » blaireaux, et pour défaut de recours à des mesures alternatives à l'abattage !**

Conséquemment, je vous demande de ne pas donner suite à ce projet d'arrêté, et de bien vouloir prévoir la publication d'une synthèse exhaustive des avis qui vous ont été envoyés.

Sam Dassonville

--

Sam'lutations (Mail envoyé depuis un ordinateur fourni en électricité renouvelable par Enercoop)